



Compte-rendu de la réunion du 15 octobre 2024

Personnes présentes à la réunion et leurs fonctions

Représentants du Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale	
Martine Deprez	Ministre
Sonja Trierweiler	Coordinatrice générale
Tom Rausch	Coordinateur général adjoint
Anne Rech	Coordinatrice Assurance pension
Laura Valli	Coordinatrice Relations publiques et communication
Thomas Dominique	Directeur de l'IGSS
Alain Reuter	Président de la CNAP
Michele Santoro	Gestionnaire de dossiers Assurance pension
Représentants du Conseil national des finances publiques	
Romain Bausch	Président
Sylvain Hoffmann	Membre (Chambre des salariés)
Georges Bock	Membre (Cour des comptes)
Jill Thinnes	Membre du secrétariat permanent
Pit Federspiel	Membre du secrétariat permanent

I. Objectifs de la réunion/Ordre du jour

Première réunion de concertation dans le cadre de la consultation portant sur la viabilité à long terme de notre système de retraites.

II. Sujets abordés + Commentaires

Madame la ministre souhaite la bienvenue à tous et à toutes et détaille le déroulement du processus de la large consultation avec ses différentes phases.

Elle présente la situation actuelle du régime général de l'assurance pension et précise que le but des consultations est la pérennisation du système en le rendant moins dépendant de la croissance économique.

Le CNFP présente sa 4^e analyse sur la soutenabilité à long terme des finances publiques sur base des projections démographiques, économiques et budgétaires du Ageing Working Group



(AWG) de la Commission Européenne (CE) établies dans le cadre du Ageing Report 2024 (AR 2024).

Les représentants du CNFP :

- Déclarent ne pas être compétents pour soumettre des propositions pour réformer le régime des pensions, mais uniquement pour évaluer son impact sur la soutenabilité à long terme des finances publiques.
- Dans le cadre de sa mission légale, le CNFP évalue de manière indépendante deux fois par an les finances publiques luxembourgeoises, l'évaluation d'automne devant être publiée prochainement.
- Considèrent que la réforme du régime des pensions peut s'opérer par la voie de réformes structurelles visant à réduire les dépenses publiques liées au vieillissement de la population, par la réduction d'autres dépenses publiques ou par l'augmentation des recettes publiques dont notamment les cotisations sociales et les impôts (ou d'une combinaison des trois).
- Signalent que l'analyse est basée sur le scénario de base de la CE, qu'elle repose sur des hypothèses et évolue avec le changement des paramètres et comprend le régime général ainsi que les régimes spéciaux de l'assurance pension.
- Rendent attentifs au fait que les actifs du Fonds de compensation du régime général des pensions (FDC) sont inclus dans les projections à long terme de la dette publique mais pas dans l'indicateur de soutenabilité à long terme S2.
- Signalent que l'analyse couvre la période de 2022 à 2070, se limite aux projections des coûts liés au vieillissement et est établie à politique inchangée (sous forme du solde structurel primaire (SSP) constant en laissant varier le seul poids des dépenses liées au vieillissement de la population).
- Indiquent que l'hypothèse de la politique inchangée n'a qu'une plausibilité limitée, car il est fort probable qu'au fil du temps des changements économiques, démographiques, sociaux, etc. surviennent qui nécessitent une action politique. D'ailleurs, les projections font l'impasse sur le fait que la législation nationale comporte l'application de stabilisateurs automatiques au niveau des cotisations sociales intervenant à des moments précis, comme p.ex. le relèvement légal du taux de cotisation dès que les réserves tombent en-dessous d'un certain seuil.

Le scénario de base de la CE du Ageing Report 2024 retient les paramètres suivants pour le Luxembourg :

- un solde structurel primaire (SSP) constant de -0,6% du PIB à partir de 2025 ;
- le modérateur de réajustement de pension passe de 1 à 0,25 en 2031 ;
- une population de près d'un million d'habitants à l'horizon 2070 avec un solde migratoire annuel inférieur à 4 000 personnes en 2070 ;
- une croissance du PIB réel moyen de 1,7% sur la période 2022-2070 ;
- un taux de croissance moyen de l'emploi de 0,8% ;
- une convergence de la croissance de la productivité totale des facteurs à long terme vers 0,8% ;



La Ministre

- et, sur base de ces paramètres, les dépenses liées au vieillissement (déduction faite des impôts sur les pensions) passent de 15,7% du PIB en 2022 à 24,9% du PIB en 2070 (hausse de 9,2 points de % du PIB). En comparaison européenne, il est à noter que le Luxembourg part d'un niveau assez faible concernant les dépenses liées au vieillissement de la population, avec un niveau en 2022 de 30% en dessous de la moyenne des pays de l'UE pour finir à 9% au-dessus de la moyenne en 2070 ;
- la réserve du FDC serait épuisée en 2047.

Le CNFP a analysé l'impact des nouvelles hypothèses et projections (prises comme scénario de base de la CE) sur la soutenabilité à long terme des finances publiques.

- Le ratio d'endettement public projeté du Luxembourg dépasserait le seuil de dette publique de 60% du PIB à partir de 2049 et augmenterait fortement pour s'élever à 223% du PIB en 2070.
- L'indicateur de soutenabilité à long terme S2, qui correspond à l'ajustement minimal du SSP nécessaire chaque année (jusqu'à l'infini) pour stabiliser le ratio d'endettement public à long terme, se situe à +8,6 pts de % du PIB, ce qui représente un risque élevé pour la soutenabilité à long terme des finances publiques ($S2 > 6$ pts de % du PIB).
- L'ajustement du SSP nécessaire est notamment dû au besoin de faire face aux augmentations futures des coûts liées au vieillissement de la population.

Le CNFP a procédé au calcul de 4 scénarii alternatifs, dont les détails se trouvent dans la documentation annexée. Ces scénarii reprennent les hypothèses sous-jacentes au scénario de base de la CE, à l'exception des projections démographiques et macroéconomiques du STATEC. Ces derniers se basent sur une méthodologie qui établit un lien entre la croissance économique et la croissance de la population. Selon ces projections, la population atteint environ 1 300 000 habitants en 2070 et la croissance du PIB réel moyen est de 2,6% sur la période 2022-2070.

1. Scénario A : Projections STATEC, SSP constant de -0,6% du PIB, modérateur de réajustement des pensions de 0,25.
Dans ce scénario, les dépenses pour pensions sont estimées progresser de 9,2% du PIB en 2022 à 12,8% du PIB en 2070.
 2. Scénario A.1, reprenant le scénario A avec un SSP constant plus favorable de +0,5% du PIB.
 3. Scénario A.2, reprenant le scénario A et fixant le modérateur de réajustement à 0,5.
 4. Scénario A.3, combinant les scénarii A, A.1 et A.2
- Dans ces scénarii, le ratio d'endettement public se situerait entre 70% et 125% du PIB en 2070.
 - L'indicateur S2 se situerait entre 5,0 pts de % du PIB et 6,6 pts de % du PIB, avec un risque élevé pour la soutenabilité à long terme des finances publiques pour les scénarii A et A.2, et un risque moyen pour les scénarii A.1 et A.3.



Les représentants du CNFP :

- Concluent que le Luxembourg fait face à un risque moyen, voir élevé, pour la soutenabilité à long terme des dépenses publiques et qu'il existe une tendance à la hausse de la dette publique.
- Font remarquer que de petites divergences au niveau des hypothèses – de par leur nature incertaine – peuvent conduire à des résultats significativement différents
- Notent qu'il faut garder en tête les limites d'un exercice qui repose sur des hypothèses et projections plus ou moins plausibles établies pour un horizon d'environ 50 années.
- Signalent que les dépenses futures liées au vieillissement de la population ne sont pas le seul défi pour le pays à moyen et long terme et évoquent notamment les coûts additionnels liés aux investissements dans les domaines du logement, des transitions énergétique et digitale, de la mobilité et de la défense. Ces coûts ne sont pas pris en compte dans l'analyse. De plus, la soutenabilité des finances publiques est dépendante de l'évolution du secteur financier, qui représente environ un quart du PIB du pays.

Le document, précisant en détail le point de vue du CNFP et son évaluation de la soutenabilité à long terme des finances publiques, sera publié sur le site « schwätzmat.lu ».